

ARRETE DAJI/2021/N°056
Portant délégation de signature

à

Madame Ségolène DURAND
Directrice du Développement du Patrimoine
Immobilier (DDPI)

Le Président d'Aix-Marseille Université

- Vu le Code de l'éducation,
- Vu le Code de la Commande publique,
- Vu les CCAG Travaux 2009 (NOR : ECEM0916617A) et le CCAG Travaux 2021 (NOR : ECOM2106871A),
- Vu le CCAG Prestations Intellectuelles du 16 octobre 2009 (NOR : ECEM0912503A),
- Vu le CCAG de Maîtrise d'œuvre 30 mars 2021 (NOR : ECOM2106877A),
- Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2016/07/19-11 du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,
- Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2020/01/06-1 du 6 janvier 2020, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est consentie **Madame Ségolène DURAND (IGR), Directrice du Développement du Patrimoine Immobilier (DDPI)**, à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, et pour les affaires concernant la **Direction du Développement du Patrimoine Immobilier**, les actes qui suivent.

Chapitre I
Gestion des personnels

Article 2

La délégation de signature en matière de gestion des personnels porte sur les actes concernant :

- L'organisation du service des vacances des agents affectés dans le service,
- Les conventions de stage lorsque celles-ci sont d'une durée inférieure à 2 mois.

Chapitre II
Affaires financières

Article 3

Madame Ségolène DURAND, Directrice du Développement du Patrimoine Immobilier (DDPI), reçoit délégation pour attester de la certification du service fait pour les actes relatifs à l'exécution des dépenses de la Direction du Développement du Patrimoine Immobilier.

Cette délégation emporte autorisation de signature des ordres de mission des personnels rattachés à ladite direction lorsque le déplacement s'effectue sur le territoire régional et des états liquidatifs des frais de déplacement effectués sur le territoire régional.

Madame Ségolène DURAND, Directrice du Développement du Patrimoine Immobilier (DDPI), reçoit délégation pour signer les actes relatifs à l'exécution des dépenses et des recettes de prescrites sur les lignes financières de la structure budgétaire suivantes :

- 9020GP
- BAIM 402GP
- PCAIX03OP
- PCAIX03PP
- PCLUM04OP
- PCLUM04PP

Article 4

Madame Ségolène DURAND, Directrice du Développement du Patrimoine Immobilier (DDPI), reçoit délégation afin de signer certains actes relatifs aux **marchés de travaux et de services** (prestations intellectuelles liées aux opérations de travaux), **et de fournitures** (liées à l'activité du service) relevant du code de la commande publique (partie réglementaire), lorsque la prise en charge financière est effectuée sur le budget de la DDPI, **dans le cadre des accords-cadres et opérations spécifiques**, les bons de commande dans le cadre des marchés subséquents à bons de commande, elle atteste du service fait des projets suivis à titre personnel. Chaque chef de projet et/ou directeur(trice) de pôle signe le service fait de ses opérations.

Chapitre III Marchés publics

Article 5

Dans le cadre de l'exécution des **marchés de services liés à l'activité de la DDPI, Madame Ségolène DURAND, Directrice du Développement du Patrimoine Immobilier (DDPI),** reçoit délégation afin de signer les principaux actes qui suivent pour les projets suivis à titre personnel :

- Ordre de service,
- Proposition d'acceptation et d'agrément d'un sous-traitant pour approbation par le maître d'ouvrage,
- Acceptation ou rectification des demandes de paiement,
- Constatation du retard et application des pénalités,
- Décisions liées aux modalités de réception de phase (réception, d'ajournement, de réception avec réfaction ou de rejet) à l'exception des marchés de maîtrise d'œuvre.

Chapitre IV Dispositions générales

Article 6

Dans le cadre des **marchés de travaux**, et en l'absence de Maître d'œuvre externe, **Madame Ségolène DURAND, Directrice du Développement du Patrimoine Immobilier (DDPI),** reçoit délégation afin de signer les principaux actes qui suivent pour les projets suivis à titre personnel :

- Ordres de service, en qualité de représentant de la maîtrise d'œuvre
- Proposition d'acceptation et d'agrément d'un sous-traitant pour approbation par le maître d'ouvrage,
- Acceptation ou rectification du projet de décompte,
- Proposition de modifications contractuelles pour approbation par le maître d'ouvrage,
- Constatation du retard et application de pénalités,
- Etat des lieux contradictoires : mise à disposition de certains ouvrages ou parties d'ouvrages,
- Proposition de réception et de levée des réserves pour approbation par le maître d'ouvrage,
- Signature du décompte général définitif (DGD) pour approbation par le maître d'ouvrage,

- Et toutes les opérations que le CCAG Travaux prévoit d'être réalisées par le maître d'œuvre,
- Signer les Fiches Techniques Modificatives (FTM) à terminer sur le partenariat public/privé d'Aix en Provence.

Article 7

Dans le cadre des **marchés de travaux, Madame Ségolène DURAND, Directrice du Développement du Patrimoine Immobilier (DDPI)**, reçoit délégation afin de signer pour le compte du maître d'ouvrage les actes qui suivent :

- Ordres de service, en qualité de représentant de la maîtrise d'ouvrage, pour les marchés sur lesquels est appliqué le CCAG Travaux 2021
- Une prolongation des délais telle que prévue par les CCAG Travaux 2009 et 2021 susvisés,
- Un ajournement des travaux,
- Des modifications apportées aux dispositions contractuelles prévues par l'article 30 du CCAG Travaux 2009 et 2021 (métrés fondés sur les dimensions et caractéristiques prescrites par le marché)
- Calendrier détaillé d'exécution en cas de travaux allotis,
 - o Approbation par le maître d'ouvrage soumis par le maître d'œuvre, interne ou externe

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Ségolène DURAND, Directrice du Développement du Patrimoine Immobilier (DDPI)**, les délégataires suivants reçoivent délégation afin de signer les actes mentionnés aux articles 4 à 7 du présent arrêté du présent arrêté ainsi que les actes relatifs à l'exécution des lignes budgétaires concernant les CF 9020GP et BAIM 402GP :

- **Monsieur Yann BRIEUSSEL** (IGR), Directeur Pôle Grands Projets
- **Madame Claude MORAN** (IGE), Cheffe de projets
- **Monsieur Yoann BERTRAND** (IGE), Chef de projets
- **Monsieur Emilien ROUSSET** (IGE), Chef de projets
- **Monsieur Yoann PARIS** (IGE), Chef de projets
- **Monsieur Cyril ROULLIER** (IGE), Chef de projets
- **Madame Sabine VINTROU PAUCHARD** (IGE), Responsable S.I. Patrimoine
- **Madame Noémie DERONE** (ASI), Chargée d'études pré-opérationnelles
- **Madame Melissa DISDIER** (IGE), Chargée d'études pré-opérationnelles

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Ségolène DURAND, Directrice du Développement du Patrimoine Immobilier (DDPI), les délégataires suivants reçoivent délégation afin de signer les actes mentionnés aux articles 4 à 7 du présent arrêté du présent arrêté ainsi que les actes relatifs à l'exécution des unités budgétaires concernant « l'Opération Plan Campus » suivantes :

- PCAIX03OP
- PCAIX03PP
- PCLUM04OP
- PCLUM04PP

- **Monsieur Bertrand MALLET** (IGR), Directeur Pôle Opérations Campus
- **Madame Nathalie JAUNY** (IGE), Cheffe de projets

Article 9

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 10

Le présent arrêté abroge l'arrêté précédent n° DAJI/2020/signature/N°19 en date du 21 janvier 2021.

Article 11

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux de **la Direction du Développement du Patrimoine Immobilier (DDPI)**, en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers. Il est mis en ligne sur le site Internet d'Aix-Marseille Université.

Article 12

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Les délégués :

Vu et pris connaissance,

Le(s) délégué(s)

Fait à Marseille, le 10 février 2022

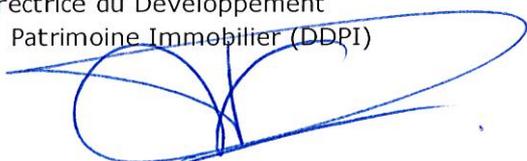
Le délégué

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université

Madame Ségolène DURAND

Directrice du Développement
du Patrimoine Immobilier (DDPI)



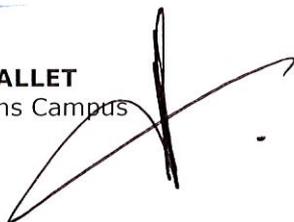
Monsieur Yann BRIEUSSEL

Directeur, Pôle Grands Projets



Monsieur Bertrand MALLET

Directeur Pôle Opérations Campus



Madame Nathalie JAUNY

Cheffe de projets Opérations Campus



Monsieur Yoann BERTRAND

Chef de projets



Madame Claude MORAN

Cheffe de projets



Monsieur Emilien ROUSSET

Chef de projets



Monsieur Yoann PARIS

Chef de projets



Monsieur Cyril ROULLIER
Chef de projets



Madame Sabine VINTROU PAUCHARD
Responsable S.I. Patrimoine



Madame Noémie DERONE
Chargée d'études pré-opérationnelles



Madame Melissa DISDIER
Chargée d'études pré-opérationnelles

